

# INFORMATIONS MUNICIPALES

LOCATION SALLE des FÊTES de CHISSEY-EN-MORVAN **CAUTION : 300 €**

TARIFS 2011	SAMEDI	DIMANCHE	WEEK-END	1 JOUR DE SEMAINE
	De 8h le samedi À 8h le dimanche	De 8h le dimanche À 8h le lundi	De 8h le samedi À 8h le lundi	De 8h à 8h le lendemain
Personnes résidant dans la commune	140 € / 155 € *	140 € / 155 € *	190 € / 210 € *	100 € / 115 € *
Personnes hors commune	170 € / 195 € *	170 € / 195 € *	220 € / 240 € *	150 € / 165 € *
Associations de la commune	130 € / 145 € *	130 € / 145 € *	170 € / 190 € *	110 € / 125 € *
Associations hors commune	170 € / 185 € *	170 € / 185 € *	220 € / 240 € *	160 € / 175 € *

\* Tarifs du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars

- Location avec estrade : 30 €
- Pour une location de verres à pied : 60€
- Vaisselle : selon matériel cassé



**RESPONSABLE :**  
Mme Martine GUILLAUMOT  
Tél : 03.85.82.62.39

NB : Les Associations de la commune utilisant régulièrement la salle régleront 90 € par an (frais de chauffage)

## RAPPEL POUR LE BRULAGE



Eviter les nuisances à votre voisinage. La réglementation relative au brûlage de déchets de jardin uniquement interdit de brûler les pneus, huiles ou dérivés de plastiques,...).

**F**eu à plus de 50 mètres des habitations et voies de circulation.

Pas de brûlage de déchets type pelouse (suivant arrêté préfectoral du 06 janvier 2004).

Interdiction totale de brûler à moins de 400 mètres des forêts du 15 février au 15 mai et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre.

(suivant arrêté préfectoral du 30 décembre 1996)

## Heures et jours d'ouverture de la déchetterie Des Pelletiers à RECLESNE

Du 01<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre

De 9h00 à 12h00 les mercredis, vendredis, samedis  
De 14h30 à 18h30 le lundi

Du 01<sup>er</sup> Octobre au 31 Mars

De 9h00 à 12h00 les mercredis, vendredis, samedis  
De 14h00 à 17h00 le lundi

Les déchets acceptés sont :

- Gravats
- Déchets verts
- Cartons
- Ferraille
- Déchets non recyclables

Les points propres sont toujours à votre disposition pour les emballages ménagers recyclables, les papiers, journaux, magazines et le verre.

## LES CHIENS DANGEREUX

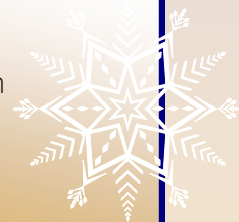


La loi modificative du 20 Juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Certaines races ou certains types de chiens sont considérés comme potentiellement dangereux par la loi.

On distingue les chiens d'attaque (dits de 1<sup>ère</sup> catégorie) et les chiens de défense (dits de 2<sup>ème</sup> catégorie).

La liste des races et de ces types de chiens, est à votre disposition en mairie, ainsi que les nouvelles obligations concernant la détention de ces chiens.



## ELAGAGE DES ARBRES EN BORDURE DE VOIRIE COMMUNALE

Les arbres et les branches qui avancent sur le domaine public doivent être coupés sur 4 mètres de haut en limite du domaine public. De plus, toutes les branches présentant des risques pour la sécurité ou en surplomb de lignes électriques et téléphoniques, devront être également éliminées.

La hauteur des haies doit être limitée à 1 mètre sur une longueur de 30 mètres de part et d'autre des courbes et carrefours, hors agglomérations.

## TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Suivant l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001, l'utilisation des engins à moteurs est autorisée :

- En semaine : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche de 10h00 à 12h00

## ENTRETIEN DES TERRAINS NON BATIS OU INCULTES

Propriétaires, fermiers ou locataires de propriétés bâties ou non bâties, sont tenus de veiller à la propreté de leurs terrains.



## INFOS COMMUNE

### • Jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h45

Mardi de 14h00 à 16h00

• Numéro Mairie : 03.85.82.60.82 Fax: 03.85.82.66.85 E-Mail : [commune.chissey.morvan@wanadoo.fr](mailto:commune.chissey.morvan@wanadoo.fr)

• Numéro personnel M. Le Maire : 03.85.82.67.63

Recensement militaire : obligatoire pour tous les jeunes garçons et filles âgés de 16 ans. L'intéressé ou le représentant légal doit faire l'inscription en mairie, muni du livret de famille, dans le mois suivant le 16<sup>ème</sup> anniversaire.

## Appels d'Urgence

GENDARMERIE LUCENAY : 03.85.82.62.40 ou <u>17</u>	SAMU : 15
POMPIERS : 03.85.52.21.33 ou <u>18</u>	DR MARTIN LUCENAY : 03.85.82.63.26
CENTRE ANTI-POISON NANCY: 03.83.32.36.36	DR GOGUE-MEUNIER LUCENAY: 03.85.82.69.68
VETERINAIRE LUCENAY: 03.85.82.64.84	PHARMACIE LUCENAY: 03.85.82.62.85

## BUS

TRANSPORT A LA DEMANDE - TRAJET CHISSEY/AUTUN ET AUTUN/CHISSEY



Vous pouvez réserver votre déplacement par téléphone au plus tard la veille

**0 800 85 3000**

Numéro d'appel gratuit depuis un poste fixe

Ce service fonctionne du Lundi au Samedi, entre 9h00 et 11h30 et entre 14h00 et 17h00, toute l'année, sauf les jours fériés.

Tarifcation: 1.50 € par trajet

Différents points d'arrêts dans la commune:

- Le Bourg (place des Gilandes)
- Souvert (carrefour D980-VC6 vers boîte aux lettres)
- Ruisselle (carrefour D276 VC13)
- Buis (carrefour D980-VC5)
- Palaizot (carrefour D149-D149E)
- Verpillère-Le Guidon (carrefour D980-VC10)
- Vaussey (carrefour VC17-VC11)
- Valouze (La Place)
- Les Guyards (place intersection des D234-D247)
- Fravelle (carrefour D234-VC4)

**P**oints d'arrêts sur Autun et St Pantaléon (arrêts de bus/services publics/zones commerciales....)

Départ de M. Blondaux Bernard - prêtre de la paroisse

A partir de février 2011, M. Blondaux sera envoyé dans une autre mission paroissiale.

La paroisse restera donc quelques mois sans prêtre. Par ailleurs, une Equipe d'Animation

Paroissiale est en place et assurera le remplacement dans l'attente de l'arrivée d'un autre prêtre.

